



Pour la cause. Pour la communauté.

**Mémoire prébudgétaire**

**au**

**Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

**Août 2019**

## Recommandations

- 1. Que toutes les initiatives du gouvernement fédéral en vue d'aider les organisations à réduire leur empreinte carbone soient totalement accessibles aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif d'intérêt public.**
- 2. Que l'admissibilité des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif à toutes les initiatives de ce type du gouvernement fédéral soit communiquée au public de manière adéquate, ainsi qu'aux fonctionnaires fédéraux chargés d'administrer ces initiatives.**
- 3. Que les ententes de partage des coûts exigées par les nouvelles initiatives du gouvernement fédéral tiennent compte des défis financiers auxquels les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif d'intérêt public font face et qu'elles n'empêchent pas *de facto* leur participation.**

## Contexte

En raison de son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, la loi interdit à Imagine Canada de s'exprimer sur des questions de politique publique non axées sur la réalisation de ses fins de bienfaisance.

Notre fin de bienfaisance n'est pas liée aux politiques ou aux initiatives environnementales. En revanche, notre fin englobe bel et bien le plaidoyer en faveur des politiques qui améliorent le contexte opérationnel des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif d'intérêt public. Nous demandons aux membres du Comité de garder cela à l'esprit en examinant nos recommandations.

Les organismes de bienfaisance enregistrés sont approximativement 86 000 au Canada et le nombre d'organismes sans but lucratif qui n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance est similaire. Selon les données publiées récemment par Statistique Canada, les organismes de bienfaisance et sans but lucratif représentent 8,5 p. cent du PIB et emploient quelque 2,4 millions de Canadiens.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif collaborent étroitement avec tous les paliers de gouvernement pour assurer la prestation de services essentiels qui assistent les personnes et les collectivités, en améliorant énormément la qualité de vie de tous les Canadiens. Ils sont cependant confrontés en permanence à des défis sur le plan de la viabilité financière qui limitent leur capacité d'investissement dans les nouvelles technologies ou d'adaptation de leurs installations afin de réduire leur empreinte carbone.

L'économiste en chef d'Imagine Canada a projeté un « déficit social » de quelque 25 milliards de dollars dans la prochaine décennie. Ce chiffre représente l'écart entre les ressources des organismes caritatifs et sans but lucratif et leur capacité de répondre à la demande de services, si les tendances actuelles du financement et de la demande de services se poursuivent.

Ce déficit social limitera la capacité des organismes d'investir dans des mesures visant à réduire leur empreinte carbone — même si un investissement à court terme entraînerait pour eux des économies à long terme. Leur marge de manœuvre est également limitée par plusieurs facteurs particuliers :

- les programmes de subventions et de contributions estiment inadmissibles, pour l'essentiel, tous les coûts liés à l'infrastructure quand les organismes assurent la prestation de services pour le compte du gouvernement;
- les donateurs, les fondations et les entreprises partenaires répugnent à octroyer du financement qui n'est pas directement lié à un service particulier, ce qui limite également les ressources disponibles pour améliorer l'infrastructure;

- les sources de capitaux souvent disponibles pour les entreprises privées (financement bancaire, fonds de capital-risque, participations en capital) ne sont pas disponibles pour les organismes caritatifs et sans but lucratif, à cause de leur statut légal différent.

Grâce aux recommandations que nous formulons, si le gouvernement fédéral lançait de nouvelles initiatives pour aider les organisations à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leur empreinte carbone, les organismes caritatifs et sans but lucratif pourraient y participer sans restriction. Cela améliorerait leur propre milieu opérationnel et, compte tenu du nombre d'organismes et d'installations qui existent partout au Canada, contribuerait de manière importante à la réussite vraisemblable de ces initiatives du gouvernement fédéral.

### **Accès aux initiatives**

Pour une raison quelconque, quand les gouvernements fédéraux ont, dans le passé, conçu et mis en œuvre de nouvelles initiatives visant à catalyser le développement des entreprises, l'adoption de technologies ou le renouvellement de l'infrastructure, les organismes caritatifs et sans but lucratif ont souvent été incapables d'y participer. Ces initiatives excluent parfois expressément toute entité qui est sans but lucratif. Dans d'autres cas, des décisions administratives limitent l'admissibilité, les agents de programme ne réalisent pas eux-mêmes que les organismes caritatifs et sans but lucratif peuvent être admissibles ou les exigences de partage des coûts excluent dans la pratique les organismes caritatifs et sans but lucratif quand, sans cela, ils pourraient être admissibles.

On reconnaît maintenant davantage que l'exclusion des organismes caritatifs et sans but lucratif limite l'efficacité des initiatives fédérales et est source d'occasions manquées. Par exemple, le programme Mitacs — qui met en relation les chercheurs universitaires et les organisations qui peuvent bénéficier de leur recherche — n'était offert, à l'origine, qu'aux entités à but lucratif. Cette restriction a été abandonnée dans le budget de 2014.

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a récemment publié son rapport, intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*. Le Comité spécial a reconnu le problème posé par l'oubli ou l'exclusion des organismes caritatifs et sans but lucratif au stade de la conception des programmes. Le Comité spécial recommande notamment « que toutes les initiatives en matière d'innovation financées par le gouvernement fédéral et offertes aux organismes du secteur privé soient aussi offertes aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif et qu'on en fasse la promotion. »

Bien que nous ne voulions pas préjuger des recommandations particulières que le Comité des finances pourrait formuler ou des nouvelles mesures ou initiatives que le gouvernement fédéral pourrait lancer, nous ne pouvons pas exclure la possibilité de nouveaux programmes ou de nouvelles initiatives de financement. À cette fin, nous recommandons :

**Que toutes les initiatives du gouvernement fédéral en vue d'aider les organisations à réduire leur empreinte carbone soient totalement accessibles aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif d'intérêt public.**

### ***Communications et sensibilisation***

Il est important de concevoir des programmes et des initiatives de façon à ce qu'ils englobent les organismes caritatifs et sans but lucratif. Il est cependant tout aussi important de faire en sorte que les organismes caritatifs et sans but lucratif sachent qu'ils sont admissibles à ces programmes. On y parvient, non seulement en communiquant de manière proactive, mais aussi en s'assurant de ne pas les exclure de l'appellation et la description des initiatives fédérales.

Par exemple, le budget de 2011 a instauré le crédit à l'embauche pour les petites entreprises — une initiative qui permettait aux petits employeurs d'augmenter leur nombre d'employés sans assumer totalement le coût des cotisations d'assurance-emploi. Ce programme a été élargi dans les budgets suivants et remplacé par le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises en 2014.

Les communications du gouvernement fédéral à l'intention du grand public ont mis l'accent sur les petites entreprises et n'ont pas mentionné l'avantage que les organismes caritatifs et sans but lucratif pourraient en retirer. D'ailleurs, quand Imagine Canada a demandé au ministère des Finances de clarifier si les organismes caritatifs et sans but lucratif y étaient admissibles, nous avons eu de la difficulté pour obtenir une réponse claire. Il s'est avéré que les petits organismes caritatifs et sans but lucratif étaient bel et bien admissibles à ce programme. Mais, à cause du délai pour déterminer cette admissibilité et de l'emphase continuelle mise sur les employeurs privés dans les communications du gouvernement, les organismes caritatifs et sans but lucratif n'ont pas pu tenir compte totalement de cette initiative dans leurs plans de RH et d'embauche. S'ils avaient pu le faire, un plus grand nombre de possibilités d'emploi auraient pu être créées.

Si ce comité recommande de nouvelles initiatives ou si le gouvernement fédéral lance de nouvelles initiatives pour lutter contre les changements climatiques, des communications efficaces seront la clé de la réussite de ces initiatives. Nous croyons qu'il est possible de tirer les leçons du passé, et, à cette fin, nous recommandons :

**Que l'admissibilité des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif à toutes les initiatives de ce type du gouvernement fédéral soit communiquée au public de manière adéquate, ainsi qu'aux fonctionnaires fédéraux chargés d'administrer ces initiatives.**

### ***Partage des coûts***

De nombreuses initiatives du gouvernement fédéral comportent des initiatives de partage des coûts. Dans la mesure où cela permet aux investissements fédéraux d'appuyer un plus grand

nombre de projets et d'assurer que tous les intervenants ont à cœur d'obtenir d'excellents résultats, cette approche peut être très efficace.

Si de nouvelles initiatives visant à lutter contre les changements climatiques sont adoptées, nous prévoyons que le partage des coûts en fera partie. Comme cela a été mentionné précédemment, bien que les organismes caritatifs et les organismes sans but lucratif puissent souhaiter vivement investir dans des projets comme (et c'est ici une spéculation de notre part) l'amélioration du rendement énergétique d'installations ou l'adoption de nouvelles technologies propres, ils sont confrontés à des défis pour obtenir les capitaux nécessaires, dont ceux-ci :

- les ententes de financement existantes avec les gouvernements ne comportent souvent aucun volet lié à l'entretien ou au renouvellement de l'infrastructure;
- les programmes de financement gouvernementaux peuvent empêcher les organismes d'utiliser d'autres fonds gouvernementaux dans le cadre de leur propre contribution;
- les donateurs, les entreprises partenaires et les fondations sont souvent réticents à financer les besoins d'infrastructure et les besoins opérationnels, contrairement aux programmes directs;
- les sources de capitaux à la disposition des entités privées, comme les prêts et les participations au capital, ne sont pas facilement accessibles aux organismes caritatifs et sans but lucratif.

Ces facteurs limiteraient la capacité des organismes caritatifs et sans but lucratif de participer aux initiatives fédérales qui comportent un élément de partage des coûts. Ce défi n'est pas insurmontable selon nous, mais c'est un point dont il faudrait tenir compte pendant la phase de conception des programmes. À cette fin, nous recommandons :

**Que les ententes de partage des coûts exigées par les nouvelles initiatives du gouvernement fédéral tiennent compte des défis financiers auxquels les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif d'intérêt public font face et qu'elles n'empêchent pas *de facto* leur participation.**